Pétition du SER

Refuser la régression, afficher des valeurs positives

A l'automne passé, l'UDC a publié un certain nombre de thèses sur l'école obligatoire.

Si elles relèvent quelques questions dans lesquelles on peut se retrouver (notamment sur la légitimité démocratique des décisions prises par la CDIP et l'hypertrophie de l'administratif scolaire), les thèses proposées par ce parti sont peu argumentées et principalement basées sur des témoignages épars et sans mises en perspective. De fait, le modèle d'école de l'UDC est situé aux antipodes de celui que défend la SPV et le Syndicat des enseignants romands (SER).

Ainsi, l'UDC, notamment

- renvoie l'entier de l'éducation à la famille, singulièrement à la mère ;
- juge que les femmes enseignantes sont trop portées aux approches « linguistiques» et excessivement engagées sous contrat de temps partiel ;
- centre l'enseignement sur un « maître de classe », dominant, qui base son approche sur « l'ordre et la discipline », en appelle au seul « effort de volonté de l'élève » ; affirme qu'« apprendre en découvrant n'a rien à faire à l'école » et que seule « la mise en concurrence des élèves peut redonner le goût du travail » :
- refuse le principe d'éducabilité (« l'élève doit être au clair sur sa capacité intellectuelle à la fin de la scolarité») en postulant que certains seraient naturellement « moins doués » ;
- réserve les enseignements exigeants au seul profit des plus doués ;
- focalise les difficultés sur les élèves issus de la migration et milite pour que l'école permette à l'élève d'adopter « le mode de pensées des Suissesses et des Suisses », selon les valeurs « libérales et chrétiennes » :
- désire exclure les enfants porteurs de handicaps des structures ordinaires de l'école; et pense utile de démanteler progressivement de toutes les structures intégratives et toute forme de « pédagogie curative » à l'école primaire;
- propose le démantèlement des HEP jugées trop « tertiaires » et « trop théoriques » ;
- affirme, enfin, qu'une « école moins chère est une école meilleure ».

Aujourd'hui, le SER, poussé notamment par la SPV, demande aux exécutifs cantonaux romands de faire bloc face à des propositions qu'il considère comme régressives. C'est le sens de la pétition qu'il vous invite à signer et à faire signer (téléchargeable dès maintenant sur le site internet de la SPV: www.spv-vd.ch).

No pasarán!

Jacques Daniélou, président de la SPV

Cotisation 2011

Vous trouverez ci-joint la cotisation pour 2011.

La SPV vit essentiellement avec les contributions de ses membres. Nous vous remercions de bien vouloir respecter le barème, ainsi que le délai de paiement, et de nous signaler, dans les meilleurs délais, si vous souhaitez verser la cotisation en plusieurs mensualités.

Un grand merci à toutes et tous de «jouer le jeu»!





« Tous coupables ? Tous responsables ? »

Forum SPV du 30 mars 2011 sur la responsabilité des enseignants

La SPV met sur pied un forum intitulé «Tous coupables? Tous responsables? Ethique et responsabilité dans le domaine de l'enseignement».

Cette rencontre aura lieu le mercredi 30 mars 2011, de 14h00 à 17h00, au Palais de Beaulieu, à Lausanne.

La SPV a invité les conférenciers suivants:

- Dominique Bruxelle, Responsable d'unité RH et juriste à la DGEO
- Marc Pellet, Juge cantonal
- Olivier Duperrex, Directeur médical de l'office des écoles en santé, responsable de la médecine scolaire vaudoise
- Denis Müller, Professeur d'éthique aux universités de Lausanne et de Genève

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR www.spv-vd.ch

Frais d'inscriptions: Membre de la SPV: gratuit / Non-membre de la SPV: 90 Frs

Ce forum est reconnu comme formation continue par la DGEO. Une attestation sera délivrée aux participant-e-s.

Attention, le nombre de places est limitée. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Archives de la SPV: avis de recherche

Dans le cadre du dépôt des archives de la SPV (incluant le Fonds de secours et les associations professionnelles affiliées) auprès des Archives cantonales vaudoises, la Société pédagogique vaudoise est à la recherche de documents d'archives (papier, informatique, photo, film, enregistrement audio, ...) qui se trouveraient dans les mains de membres et d'anciens responsables de la SPV et de ses associations professionnelles.

Si vous disposez de tels documents, qu'ils concernent notamment la SPV, le Fonds de Secours, les associations professionnelles de la SPV, la Fondation Jeunesse SPV (Fonds Mimosa)...

... nous vous remercions de contacter le Secrétariat général jusqu'au 30 mars 2011 (021/617.65.59 ou sg@spv-vd.ch). N'hésitez pas à nous approcher, même si un seul document est à votre disposition!

Nouveau statut des enseignant-e-s en ACT/ACM, TM et économie familiale

Du respect pour les collègues en place !

La situation salariale des enseignant-e-s en ACT/ACM, TM et Economie familiale a été péjorée : les périodes d'enseignement de ces disciplines sont désormais rétribuées en niveau 10, quels que soient les diplômes obtenus et quels que soient les contrats de travail (qui n'ont pas été modifiés !).

Dans ce contexte, le président et le secrétaire général de la SPV, ainsi que Martial Delacour, président de l'AVEAC, ont rencontré la DGEO, le 22 février.

La SPV a rappelé sa totale réserve sur le fond de cette décision.

La SPV a parallèlement défendu l'instauration d'une période transitoire qui puisse protéger les conditions de retraite des enseignant-e-s concernés-e-s, mais qui autorise aussi ces collègues à construire dans le sérieux et la sérénité de probables réorientations de carrière.

La réponse du département à cette revendication devrait parvenir sous peu.